

**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 28 NOVEMBRE 2008****Lyon, le 4 décembre 2008**

Lors de l'Assemblée Générale annuelle, qui s'est tenue le 28 novembre 2008, statuant sur les comptes 2007/2008 de la société OL Groupe, Jean Michel Aulas, Président du Groupe a rappelé les excellentes performances économiques, financières et sportives réalisées sur l'exercice.

Il a également fait le point sur le rapport récent du Secrétaire d'Etat à la Prospective, Eric Besson, sur « la compétitivité des clubs de football professionnels français » et sur les conclusions rendues par Philippe Seguin, Premier Président de la Cour des Comptes, dans le cadre de la « Commission Grands Stades 2016 », ces deux rapports constituant à la fois une promesse d'avancées importantes pour le football professionnel français mais aussi pour le développement d'OL Groupe.

Le rapport BESSON du 5 novembre 2008 recommande notamment les mesures suivantes :

- Au niveau fiscal et social, de substituer une TVA à 5,5% à la taxe actuelle sur les spectacles et de confirmer l'application du droit d'image collective ;
- Au niveau économique, de mieux partager les droits TV par des bonus au profit des clubs européens, mais aussi de libéraliser les paris en ligne et de permettre aux sociétés de jeux d'être sponsors de clubs sportifs ;
- Au niveau juridique, de rapprocher le statut des sociétés sportives du droit commun en leur permettant de devenir des Sociétés Anonymes classiques ;
- Au niveau structurel, de reconnaître le caractère d'équipement d'intérêt général aux stades et de réformer le système de formation pour accroître son efficacité.

La Commission Seguin du 24 novembre 2008 constate l'inadapation des stades français à la candidature de la France à l'organisation de compétitions internationales majeures comme l'EURO 2016 ainsi que les freins qu'ils constituent à la valorisation de ses championnats et au développement économique de ses clubs.

La Commission préconise ainsi un Plan gouvernemental de grands travaux afin de donner toutes ses chances à la France dans l'organisation de l'EURO 2016 et soutenir la conjoncture économique, et recommande aussi les points suivants :

- Au niveau national, la reconnaissance du caractère d'équipement « d'intérêt général » aux grandes enceintes sportives.
- Au niveau européen, la reconnaissance des grandes infrastructures de spectacle sportif comme services économiques d'intérêt général d'initiative privée (SIEG).
- Enfin, sur le plan économique, une révision de la Loi Buffet et notamment un déplafonnement pour les prestations de services achetées par les collectivités publiques.



OL GROUPE

Lors de cette Assemblée, le Président d'OL Groupe a également fait le point sur les actualités sportives avec une 1^{ère} place de l'Olympique Lyonnais en Championnat de France et sa qualification face à la Fiorentina, et pour la sixième fois consécutive, pour les huitièmes de finale de la Champions League. Le match face au Bayern, le 10 décembre prochain, ayant pour enjeu de décider de la première place du groupe. Du côté des féminines, après avoir survolé leur groupe de qualifications, les lyonnaises après avoir éliminé les italiennes du CF Bardolino Vérone accèdent aux demi-finales, comme l'année dernière.

Enfin, l'Assemblée Générale annuelle a approuvé le versement d'un dividende de 0,14 € par action au titre de l'exercice 2007/2008 ; il a été mis en paiement le 3 décembre 2008.

Le rapport du Secrétaire d'Etat à la Prospective, Eric Besson, sur « la compétitivité des clubs de football professionnels français » et sur les conclusions rendues par Philippe Seguin, Premier Président de la Cour des Comptes, dans le cadre de la « Commission Grands Stades 2016 » sont disponibles sur le site www.olweb.fr, finance, rubrique OL Land.

Prochain communiqué :

Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2008/2009, le 9 février 2009 après bourse

OL Groupe
Olivier Blanc
Tel : +33 4 26 29 67 33
Fax : +33 4 26 29 67 13
Email:
dirfin@olympiquelyonnais.com
www.olweb.fr

Marché des cotations : Euronext Paris - compartiment B
Indice CAC AllShares
Code ISIN : FR0010428771
Reuters : OLG.PA
Bloomberg : OLG FP
ICB : 5553 Audiovisuel et Divertissements

